###### Modèle de demande

|  |  |
| --- | --- |
| Concerne : | Fusion par absorption / Fusion silencieuse  |

M,

La présente demande vise à obtenir une décision anticipée, conformément aux articles 20 à 28 de la loi du 24 décembre 2002 modifiant le régime des sociétés en matière d’impôts sur les revenus et instituant un système de décision anticipée en matière fiscale.

1. DEMANDE

*Dans cette partie, il convient de préciser la(es) question(s) et les dispositions légales pertinentes qui relèvent de la compétence du SDA et sur lesquelles vous souhaitez que celui-ci se prononce.*

*Exemple :*

La demande porte sur la question de savoir si :

1. La fusion par absorption ou silencieuse de la société « Y » par la société « X » répond aux conditions fixées à l’article 211, §1er, alinéa 4 du Code des impôts sur les revenus 1992 (ci-après « CIR92 ») et qu’elle n’a pas comme objectif principal ou comme un de ses objectifs principaux la fraude ou l’évasion fiscales en application de l’article 183*bis*, CIR92.
2. La fusion par absorption ou silencieuse tombe dans le champ d’application de l’article 117, §1er du Code d’Enregistrement, Hypothèque et Greffe (ci-après « CDE »).
3. La fusion par absorption ou silencieuse tombe dans le champ d’application des articles 11 et 18, §3 du Code de la TVA (ci-après « CTVA »).
4. DESCRIPTION DES FAITS

**II.1. Description des sociétés concernées par la fusion**

1. Société « X », société absorbante
2. Identité de la société :
	* Société « X », créée le ………, au capital social de ……… EUR représenté par ………. actions ;
	* Description de l‘activité réelle actuellement exercée ;
	* Actionnaires (% des parts détenues) ;
	* Administrateurs ;
	* Historique de la société « X » ;
	* Nombre de travailleurs (éventuellement par activité).
3. Société « Y », société absorbée
4. Identité de la société :
	* Société « Y », créée le ………, au capital social de ……… EUR représenté par ………. actions ;
	* Description de l‘activité réelle actuellement exercée ;
	* Actionnaires (% des parts détenues) ;
	* Administrateurs ;
	* Historique de la société « Y » ;
	* Nombre de travailleurs (éventuellement par activité).

**II.2. Opération envisagée**

*Dans cette partie, il convient de :*

* + - * *décrire le contexte général de l’opération envisagée ;*
			* *décrire brièvement l’opération envisagée ;*
			* *confirmer que l’opération de fusion sera réalisée en conformité avec les prescriptions du Code des Sociétés ;*
			* *faire apparaître la date juridique et la date de rétroactivité comptable envisagée ;*
			* *mentionner si la fusion aura un impact sur l’emploi. Si oui, positivement ou négativement ?*
			* *fournir un organigramme de la structure du groupe avant et après l’opération envisagée. Si l’opération englobe plusieurs étapes, il peut également être utile de fournir l’évolution de la structure du groupe après chaque étape.*

*Exemples de fusion par absorption et de fusion silencieuse*

Organigramme avant l’opération envisagée.

*Exemple 1 : Fusion par absorption*

 *Actionnaire M Actionnaire P*

*Société Y*

*Société X*

*Exemple 2 : Fusion silencieuse*

 *Actionnaire K*

*Société X*

 *100 %*

*Société Y*

Organigramme après l’opération envisagée.

*Exemple 1 : Fusion par absorption*

*Actionnaire M Actionnaire P*

*Société X*

*Exemple 2 : Fusion silencieuse*

*Actionnaire K*

*Société X*

1. **Motivation de la demande**

**III.1. Impôts sur les Revenus**

**III.1.1. La fusion envisagée est justifiée par des motifs économiques valables.**

*Dans cette partie, il convient d’expliquer les motifs économiques valables invoqués pour justifier la fusion envisagée.*

**III.1.2. La fusion envisagée n’a pas comme objectif principal ou un de ses objectifs principaux la fraude ou l’évasion fiscales.**

*Dans cette partie, il convient de faire apparaître les impacts fiscaux de la fusion, tant positifs que négatifs.*

*A cet effet, en vue de mesurer l’impact fiscal de la fusion en matière de chiffre d’affaires, de base imposable, de pertes fiscales récupérables et autres latences fiscales, le SDA souhaite obtenir un tableau reprenant la situation pour chacune des sociétés concernées, AVANT la fusion (pour les trois dernières années) et APRES la fusion (projection des résultats).*

*A défaut de pouvoir les intégrer dans la demande, les tableaux peuvent être joints en annexe.*

*Exemple de tableau :*

***Avant fusion (3 dernières années)***

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Société « X » | Société «  Y » |
| Chiffre d’affaires |  |  |
| Résultat comptable |  |  |
| Résultat de la période imposable (code 1410) |  |  |
| Bénéfice subsistant (code 1450) |  |  |
| Base imposable au taux normal (code 1460) |  |  |
| Solde de la déduction RDT reportable sur la période imposable suivante (code 1704) |  |  |
| Perte à reporter sur la période imposable suivante (code 1730) |  |  |
| Solde de DCR qui est reportable sur la période imposable suivante (code 1712) |  |  |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| DPI qui est reportable sur la période imposable suivante (codes 8370/8470 du formulaire 275 U) |  |  |
| DCR qui est en principe déductible de l’exercice d’imposition (code 8070 du formulaire 275 C) |  |  |

***Après fusion***

|  |  |
| --- | --- |
|  | Société « X » |
| Chiffre d’affaires |  |
| Résultat comptable |  |
| Résultat de la période imposable (code 1410) |  |
| Bénéfice subsistant (code 1450) |  |
| Base imposable au taux normal (code 1460) |  |
| Solde de la déduction RDT reportable sur la période imposable suivante (code 1704) |  |
| Perte à reporter sur la période imposable suivante (code 1730) |  |
| Solde de DCR qui est reportable sur la période imposable suivante (code 1712) |  |

|  |  |
| --- | --- |
| DPI qui est reportable sur la période imposable suivante (codes 8370/8470 du formulaire 275U) |  |
| DCR qui est en principe déductible de l’exercice d’imposition (code 8070 du formulaire 275C) |  |

*Dans cette partie, outre les tableaux ci-dessus, il convient généralement de répondre aux questions suivantes :*

* *si nécessaire, le calcul des pertes fiscales reportées ou RDT après la fusion conformément à l’article 206, §2, CIR92.*
* *un détail des réserves immunisées des sociétés concernées. Y-a-t-il la présence de réserves immunisées pour lesquelles des engagements de réinvestissement ou d’investissement doivent être respectés ?*

*S’il existe une détention de participation mutuelle entre les sociétés qui fusionnent, il convient également de répondre aux questions suivantes :*

* *le traitement comptable et fiscal de l’opération. Y aura-t-il une plus-value ou une moins-value sur les actions annulées lors d’une fusion appelée mère-fille ? L’éventuelle moins-value sera-t-elle prise en charges ou bien sera-t-elle activée comme goodwill de fusion/réévaluation d’actifs bien définis ?*
* *les réserves exonérées de la société absorbée qui disparaissent à l’occasion de la fusion mère-fille, seront-elles recomposées au sein de la société mère ?*
* *de quelle manière la société est-elle entrée en possession de cette participation ? En cas d’acquisition, à quel prix les actions ont-elles été acquises ? Un financement interne ou externe a-t-il été conclu à cette occasion ? Si oui, pour quel montant ? A combien s’élève encore le solde du financement et la charge d’intérêts annuelle y relative ?*

**III.2. Droits d’enregistrement**

*Dans ce chapitre, il convient :*

* *de motiver les raisons pour lesquelles l’opération envisagée peut bénéficier de l’article 117, §1, CDE ;*
* *de mentionner le mode de rémunération (en actions avec ou sans soulte en espèces) ;*
* *de mentionner le nom et l’adresse du notaire instrumentant.*

**III.3. TVA**

*Le présent chapitre a pour objectif de justifier la raison pour laquelle l’opération envisagée relève du champ d’application des articles 11 et 18, § 3, du CTVA. Dans ce contexte :*

* *veuillez fournir une description des actifs et passifs transférés.*
	+ - *indiquer si la société absorbante a droit à déduction.*
* *Le cas échéant, veuillez préciser si une unité TVA existe au sein du groupe et, dans l’affirmative, quelles sociétés en font partie.*
1. **cONCLUSION**

**Annexes**

Annexes à joindre à la demande :

* + - * projet comptable de fusion des sociétés concernées par l’opération.
			* business plan pour les trois prochaines années.